



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres fiscaux

Question écrite n° 21979

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les interrogations suscitées auprès des débiteurs de tabac par l'éventuelle dématérialisation du timbre fiscal. Ces commerces de proximité se demandent en effet quelles implications aura ce changement dans le rôle de service public qui leur était dévolu, en particulier par la vente du timbre fiscal. Une modification de ce rôle pourrait avoir des incidences non seulement sur les services rendus à la communauté, mais également sur l'afflux de clients à un moment où les débiteurs de tabac subissent une baisse de leur chiffre d'affaires liée à l'augmentation importante des taxes sur les tabacs. Il est donc demandé quels sont les moyens envisagés pour mettre en place cette dématérialisation sans pénaliser pour autant le fonctionnement des débiteurs de tabac.

Texte de la réponse

Le traité de gérance qui lie les débiteurs de tabac à l'État, inclut la vente des timbres fiscaux et des timbres-amende. La réforme en cours, relative à ces « valeurs fiscales » est nécessaire pour faciliter le service rendu à l'usager en supprimant les doubles démarches actuelles. En effet, le dépôt du dossier pour lequel un droit de timbre est actuellement exigé et le paiement de ce droit doivent désormais coïncider. De plus, elle est tout à fait indispensable à la modernisation des services de l'État, à la rationalisation de ses méthodes de travail et à la maîtrise de ses coûts de fonctionnement. Le Gouvernement souhaite faire évoluer cette tâche sans pénaliser les buralistes. Ainsi, l'expérimentation de carte à puce « Clip Card » se substituant à l'avis de contravention avec des terminaux implantés dans des bureaux de tabac du centre-ville de Cannes montre que l'adaptation de ces missions traditionnelles à l'ère de la dématérialisation a déjà commencé. En outre, le secrétaire d'État chargé des PME, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation, étudie actuellement avec la confédération des débiteurs de tabac les nouvelles missions de service public qui pourraient être confiées aux buralistes afin d'offrir aux administrés un meilleur service de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21979

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5519

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9839